

Commune de Mauriac (Cantal)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-cinq, le trois décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-sept novembre, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 27 novembre 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Présents :

Edwige ZANCHI
 Jean Jacques VAISSIER
 Raymonde THESSANDIER
 Jacques SERRAT
 Michel PAPON
 Georges ALBESSARD
 Geneviève RONGERE
 Jacqueline BORNE
 Gilles FRUTIERE
 Sabine RIVET
 Sylvie FENIES
 Claudine HEBRARD
 Guillaume PONAT
 Cyrille ROLLIN
 Audrey LAFARGE
 Samuel LEBEAUX
 Andrée BROUSSE
 Gérard VIOLE
 Stéphanie SERIEIX

Etaient représentés :

Béatrice CARTAYRADE ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
 Maryse BONNET ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT,
 Elisabeth BALADUC ayant donné pouvoir à Michel PAPON,
 Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI
 Bruno DUFAYET ayant donné pouvoir à Gilles FRUTIERE,
 Géraud MAZE ayant donné pouvoir à Guillaume PONAT,
 Alain DELASSAT ayant donné pouvoir à Gérard VIOLE.

Etais absent :

Julien CHAMBON

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2025-12-03 / 7

Lancement d'une procédure d'enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement d'une portion de domaine public sis Crouzit Haut

Madame le Maire expose que la commune a été sollicitée en vue de l'acquisition d'une portion de domaine public riveraine de la propriété de Madame Murièle MARY MORALES sise impasse Rolande Mary à Crouzit Haut.

Considérant que cette cession concernerait une portion d'environ 255 m² constituée d'une portion d'un chemin qui dessert les parcelles dont elle est propriétaire (parcelles cadastrées section F n° 58, 59, 60 et 61).

Le Conseil Municipal,
 Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le plan cadastral annexé à la présente,
 Vu les avis de France Domaine en date du 16 juin 2025,
 Ayant ouï le Maire en son exposé,
 Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	26	0	0

PREND ACTE de la demande établie par Madame Murièle MARY MORALES sise impasse Rolande Mary à Crouzit Haut et relative à l'acquisition d'une portion de domaine public, à savoir une portion d'un chemin d'une superficie d'environ 255 m².

FIXE le prix de gré à gré à 4500 €, les frais de géomètre et de Notaire étant à la charge des acquéreurs.

DECIDE de lancer la procédure d'enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement d'une portion de domaine public en vue de son aliénation.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 03 décembre 2025

Le Maire,

Edwige ZANCHI



La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr : 10 DEC. 2025

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1

Cadastre



NOTES

PORTION DU DOMAINE PUBLIC A ACQUERIR :

Vu pour être annexé à la délibération
n° 2025-12-03/7 du 03 décembre 2025
Le Maire,
La secrétaire,





*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale des Finances publiques

Le 16/06/2025

Direction Départementale des Finances publiques
du Puy-de-Dôme

Pôle d'évaluation domaniale

2, rue Gilbert Morel
63 033 Clermont-Ferrand Cedex 1

Le Directeur départemental des Finances
Publiques du Puy-de-Dôme

à

Mél.: ddfip63.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Madame le Maire

POUR NOUS JOINDRE

Place George Pompidou

Affaire suivie par : Stéphanie GINET

15200 MAURIAC

Courriel : stephanie.ginet@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 06 12 84 88 27

Réf. DS : 24320508
Réf. OSE : 2025-15120-38182

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

Objet : Cession d'une portion de domaine public

Le 20/05/2025, vous avez saisi le Pôle d'Évaluation Domaniale, pour une demande d'avis concernant une portion de domaine public, situé impasse Rolande Mary à Mauriac, d'une superficie d'environ 255 m².

La valeur vénale de ce bien est estimée à 2 550 € (HT) avec une marge d'appréciation de 10 %.

Le présent avis est valable 12 mois.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,

Stéphanie GINET

Inspectrice des Finances Publiques